



Les embarcations sans moteur (kayaks, canots et chaloupes) ont priorité de passage sur les embarcations à moteur circulant à même vitesse.



Les embarcations remorquant un sportif ont priorité de passage sur les autres embarcations à moteur circulant à même vitesse.

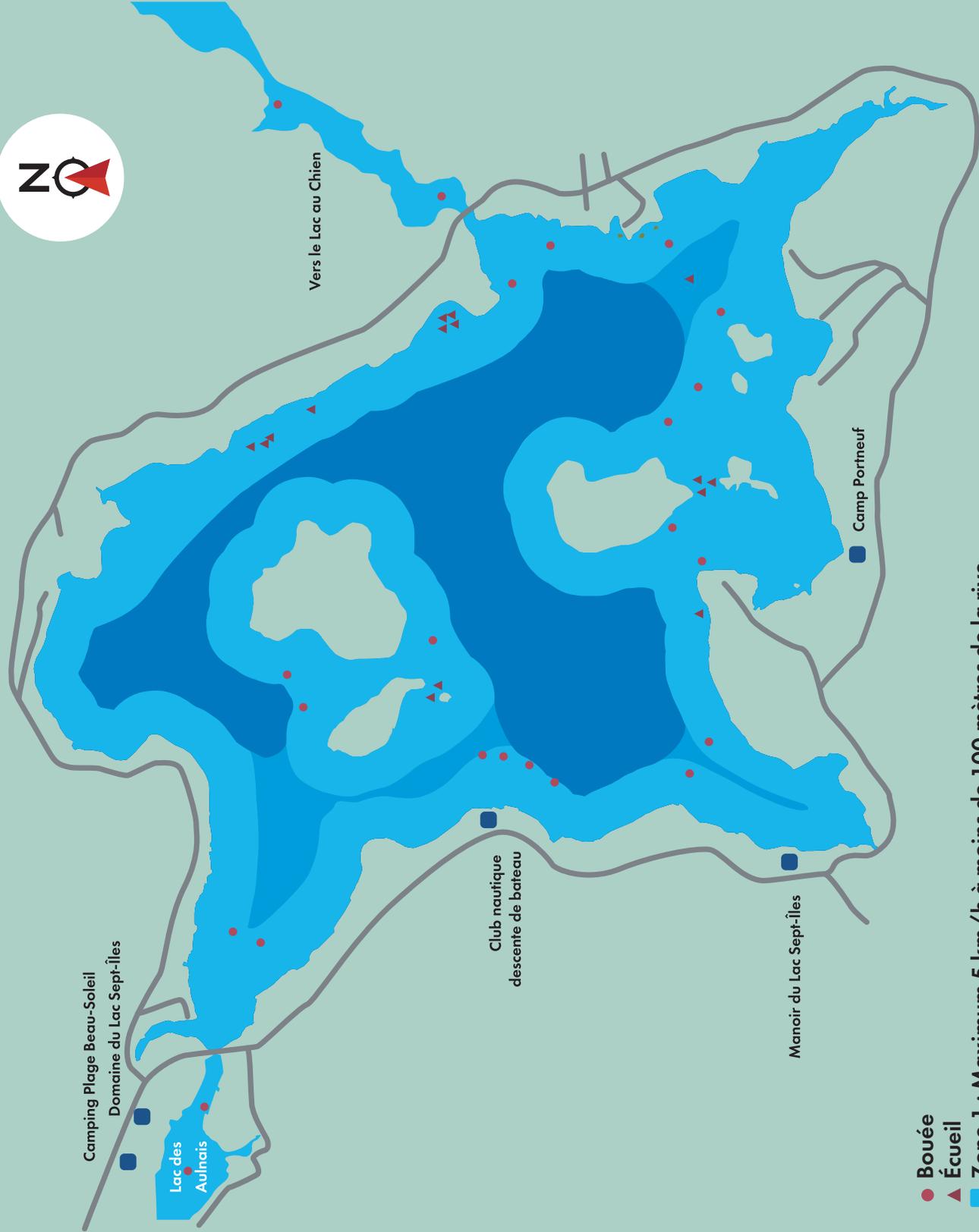
-  Soyez courtois: respectez les riverains et les autres plaisanciers en réduisant le bruit autant en journée qu'en soirée.
-  Vous changez de plan d'eau : inspectez et nettoyez soigneusement votre embarcation (motorisée ou non), ainsi que la remorque. Vous évitez ainsi l'introduction d'espèces exotiques envahissantes (ex : Myriophylle à épis).
-  Ne rien jeter dans le lac ou sur le rivage (déchets, eaux usées, déchets organiques, essence, huile et autres contaminants)
-  Motomarine : le conducteur doit être âgé d'au moins 16 ans et les passagers d'au moins 8 ans et tous doivent porter une VFI en tout temps.
-  Ne pas faire de course, d'acrobatie, d'encerclement répété, de saut en utilisant les vagues des autres embarcations ou de chavirements intentionnels.
-  Respectez le nombre de place maximum, ceci inclut le conducteur, la vigie et la personne pratiquant l'activité nautique tractée.



Association des Propriétaires du Lac Sept-Îles

-  Assurez-vous d'avoir une VFI de taille appropriée pour chaque personne à bord.
-  Limitez votre consommation d'alcool lorsque vous conduisez, la règle du taux maximal de 0,08 s'applique aussi sur l'eau. La consommation de drogue est interdite. Saviez-vous que vous pourriez perdre votre permis de conduire automobile?
-  Réduisez votre vitesse à moins de 100 mètres (des rives identifiées par la zone 1 sur la carte) et respectez les zones sensibles de « pas de vague » sur le plan d'eau.
-  Circulez le plus loin possible des baigneurs, des pêcheurs et des embarcations non motorisées ou à l'arrêt.
-  Sachez que vous êtes légalement responsable de l'impact de la vague que produit votre embarcation.
-  Une activité récréative de remorquage (bouée tractée, ski, wake, etc) doit se faire uniquement dans la zone 3 identifiée sur la carte. Selon les études scientifiques, il est recommandé d'éviter de générer des vagues surdimensionnées avec son embarcation à moins de 300 mètres des rives et à une profondeur de moins de 6 mètres (20 pieds).
-  Lorsque vous pratiquez une activité récréative de remorquage portez une VFI, assurez-vous d'avoir en tout temps une vigie et cessez l'activité après le coucher du soleil.
-  Évitez la pratique des activités nautiques tractées et la vitesse élevée des embarcations après le coucher du soleil et avant huit (8) heures le matin.

Lac Sept-Îles



- Bouée
- ▲ Écueil
- Zone 1 : Maximum 5 km/h à moins de 100 mètres de la rive
- Zone 2 : Zone sensible, pas d'activité nautique tractée
- Zone 3 : Zone de moindre impact pour activités nautiques tractées